



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

obésité

Question écrite n° 21052

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le nombre croissant d'obèses en France. En 1997, 8 % de la population française souffrait d'obésité. Des études montrent que la progression de ce nombre d'obèses est telle qu'ils représenteront 20 % de la population en 2020, ce qui posera un gros problème de santé publique. Aussi lui demande-t-il s'il envisage de prendre des mesures préventives relatives à l'obésité.

Texte de la réponse

Selon l'étude « ObEpi 2003 » la France compte aujourd'hui plus de 5,3 millions de personnes adultes obèses et 14,4 millions de personnes en surpoids. La prévalence de l'obésité chez l'adulte est passée de 8,2 % en 97 à 11,3 % en 2003, soit une augmentation d'environ 5 % par an. En ce qui concerne l'enfant, le pourcentage d'enfants présentant un excès pondéral (situés au-dessus du 97^e centile des courbes de corpulence françaises) est passé de 3 % en 1965 à 5 % en 1980, 12 % en 1996 puis 16 % en 2000. Cette évolution est beaucoup plus rapide pour les formes sévères que pour les formes plus modérées. Cette augmentation très rapide pose un vrai problème de santé publique. Face à cette situation, le programme national nutrition santé (PNNS) lancé en 2001 a notamment comme objectifs la réduction de 20 % de la prévalence de surpoids et d'obésité chez les adultes et l'interruption de l'augmentation particulièrement élevée de la prévalence de l'obésité chez les enfants. Plusieurs actions du PNNS, orientées vers la prévention primaire et le dépistage précoce de l'obésité, ont été mises en oeuvre ou vont l'être prochainement. En 2001, une circulaire relative à l'alimentation en milieu scolaire et une lettre consignée par les ministres de l'éducation nationale et de la santé sur l'importance de la mise en place de fontaines à eau et la limitation des distributeurs de boissons sucrées ont été diffusées aux recteurs et inspecteurs d'académie et aux établissements. Les professionnels de santé seront destinataires, en octobre 2003, d'un disque pour le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) des enfants accompagné de courbes d'IMC et d'un livret explicatif. Un module de formation continue sur l'obésité de l'enfant est en cours d'élaboration sous l'égide de la Société française de pédiatrie et sera disponible fin 2003. Dans le cadre des appels à projets 2002 et 2003, financés par le ministère de la santé, divers projets relatifs à la nutrition et à l'obésité de l'enfant ont été sélectionnés. Un guide alimentaire destiné aux enfants et adolescents est en cours de réalisation selon des modalités similaires à celles du guide la santé vient en mangeant : le guide alimentaire pour tous et sera diffusé en septembre 2004. L'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a été saisie d'une demande d'élaborer des recommandations sur la prise en charge de l'obésité de l'enfant. Enfin des expériences de réseaux « ville-hôpital » de prévention et de prise en charge de l'obésité de l'enfant ont d'ores et déjà débuté dans des sites pilotes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21052

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5100

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7537